

Image not found or type unknown



## vendeur a t il le droit de se retracter?

Par **parfait**, le **24/05/2010** à **21:03**

Bonjour,

je suis signe un mandat simple de vente avec un notaire, depuis le debu j ai n etais pas d accord avec le prix, j ete en conflit dans mon mariage et ont a decide de vendre la maison le notire a trouve un acheteur, que a fais un offre que correspond au prix de mandat aujourd hui ont s arrange avec mon marie, et ont ne souhaitons plus vendre la maison ma question est: si un vendeur a t il le droit de se retracter ???????

j ai recu la lettre do notaire pour signe le compromis de vente, je suis allez les acheteurs aussi, mais personne na signe pour l instant!

le notaire nous a concoque en disssand que ont ete oublige de vende. je voulez savoir si dans le code civil as un aerticle que defend le vendeur???

merci de votre reponse